

Caen, le 23 janvier 2025.

Déclaration des membres du CSEE concernant l'attribution des primes en Normandie dans le cadre de l'accord NAO 2024

Les membres du CSEE regrettent l'opacité des règles d'attribution des primes prévues dans l'accord NAO 2024.

De nombreux salariés ont atteint ou dépassé leurs objectifs, mais leur responsable hiérarchique ne leur a pas expliqué la raison pour laquelle ils sont privés d'une prime.

Les membres du CSEE demandent de la transparence dans les équipes, les salariés doivent pouvoir savoir qui a reçu une prime dans leur équipe. Le devoir de discrétion sur l'attribution de primes s'applique à la hiérarchie. Mais des salariés se sont vu reprocher d'avoir dit être bénéficiaire d'une prime, ce qui est une atteinte à leur liberté d'expression.

Selon l'atteinte de leurs objectifs, les salariés ont demandé lors de leurs entretiens annuels une augmentation de salaire ou une promotion. Dans le cas où leur manager a validé leur demande, il est légitime pour ces salariés de s'interroger lorsque aucune prime ou promotion ne leur est attribuée.